

COMPTE RENDU

Séance du 12 septembre 2011

20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie douze septembre deux mil onze à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Michel SUPPLY, Maire.

Présents : M. GARET Philippe, M. COUSINA Denis, M^{elle} MARCHANDISE Valérie, M. DELORME Joël, M. WAVREILLE Bernard, M. CONSTANT Philippe, Mme JAFFRÉ Michèle, M. GUILLOT Serge, M. COUSINA Raymond.

Absent excusé : M. Bernard PARMANTIER.

M. Joël DELORME a été nommé secrétaire.

Date de convocation : le 30 août 2011.

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2011 est lu et approuvé.

I. DELIBERATIONS

➤ **Approbation du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'eau potable au titre de l'année 2010, adopté par le Syndicats des Eaux de la Garenne.

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU

La part du délégataire a augmenté de 11.87 % (24.37 % en 2009).

COLLECTE DES EAUX USEES ET DEPOLLUTION

La part du délégataire a augmenté de 2.59 % (1.79 % en 2009).

La part syndicale est passée de 8.26 % à 0 % et la part communautaire est passée de 3.17 % à 0 % entre 2009 et 2010.

PRIX DE L'EAU

Le prix de l'eau est passé de **2.45 €/m³**(2009) à **2.73 €/m³** (2010) soit une augmentation de 11.43 %.

Le prix de l'eau (assainissement compris) pour 2010 sur la base d'une facture de 120 m³ est de **4.71 €/m³** (contre 4.31 €/m³ pour l'année 2009).

Les membres du conseil considèrent que cette augmentation n'est pas suffisamment justifiée dans le rapport et décident d'ajourner leur décision d'adoption.

➤ **Délib N° 23/2011 Adoption de la modification statutaire du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Garenne**

Le Maire expose à l'assemblée que le SIEG a décidé de transférer l'adresse de son siège social de la Maire de Gueux à la rue du Moutier à Gueux.

Vu la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi N° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-20,

Vu le projet de modification de l'article 1 des statuts relatif à la constitution et au siège social,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte la modification de l'article 1 des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Garenne comme suit ancienne rédaction « Le siège social est fixé à la mairie de Gueux » et

nouvelle rédaction : « Le siège social est fixé au 18 rue du Moutier 51390 GUEUX » ;

Adopte les nouveaux statuts joints en annexe de la présente délibération et autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

➤ **Délib N° 24/2011 Aide financière accordée pour le transport des lycéens ormois sur Reims**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de reconduire la mesure d'aide financière déjà accordée l'an dernier pour les enfants scolarisés dans un lycée sur Reims et utilisant pendant toute l'année 2011/2012 les transports scolaires (Transport Urbains de Reims CITURA ou la ligne de cars Romigny-Gueux-Reims).

Cette aide financière d'un montant de 50 € par enfant sera accordée aux familles sur présentation de justificatifs (certificat d'inscription ou de scolarité dans un lycée rémois et preuve d'achat d'un titre de transport annuel pour l'année 2011/2012).

➤ **Délib N° 25/2011 Délégation de signature**

Mr le Maire fait part à l'assemblée de l'avancement du dossier sur l'élargissement de la route Ormes –Tingueux (VC n° 6).

Directement concerné, le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

De donner délégation à Mr Philippe GARET, pour la signature des actes notariés et de toutes les pièces relatives aux indemnisations liées à l'élargissement de la voie VC n° 6 Ormes-Tingueux.

➤ **Procédure contre le GFA des Charmes**

Suite à l'annulation des deux arrêtés du préfet (de cessibilité et de DUP) les membres du conseil s'interrogent sur la nécessité de recommencer une telle procédure, ils décident de rencontrer Mr Dormont ainsi que les services de la préfecture.

Par ailleurs, il conviendrait de chiffrer les opérations suivantes :

1. l'agrandissement du cimetière (clôture, terrassement)
2. la réalisation d'un site cinéraire
3. la réalisation d'un parking
4. l'agrandissement des bassins d'eaux pluviales
5. le coût d'acquisition des terrains.

➤ **Délib n°26/2011 Maintien du Syndicat ACTIFAAR**

Mr le Maire fait état de la réunion du 7 septembre concernant le devenir du syndicat.

Considérant la loi N° 2010-1653 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales,

Considérant que les problèmes liés à l'entretien des ouvrages d'art sur la ligne TGV, aux plantations et aux protections le long de l'autoroute ne sont toujours pas résolus,

Considérant que les derniers problèmes liés au foncier ne sont pas solutionnés,

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de réaffirmer son attachement au Syndicat Intercommunal ACTIFAAR, et demande son maintien.

II. QUESTIONS DIVERSES

✘ **Fermeture de la route de Tinqueux (VC n° 6)**

Mr le Maire fait part du démarrage des travaux d'élargissement des chaussées sur les rampes d'accès du pont de la route de Tinqueux. Pour ce faire la VC n° 6 sera fermée à la circulation du 21 septembre au 31 octobre 2011.

✘ Avancement des différents travaux EDF réalisés sur la commune

Mr SUPLY informe l'assemblée qu'une réunion de chantier est prévue pour le 13 septembre 2011 en présence d'EDF, du SIEM, de DRTP, et de la SCEE.

✘ Devis vidéo projecteur

Le conseil accepte le devis proposé par la société NTC pour l'achat d'un vidéoprojecteur d'un montant de 434 € HT.

✘ DIA N° 5 et 6

Le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur la parcelle du lot n°8 de la Zone des Blancs Fossés d'une superficie de 1099 m² ainsi que sur la parcelle X574 d'une superficie de 14486 m².

✘ Réforme de la fiscalité de l'urbanisme

Mr le Maire informe l'assemblée que la fiscalité de l'urbanisme connaît une profonde réforme impactant directement les finances communales et intercommunales. Cette réforme entre en vigueur à compter du 1^{er} mars 2012 mais certaines décisions sont à prendre avant le 30 novembre 2011 pour garantir la continuité des recettes.

La Taxe d'Aménagement (TA) va remplacer au 1^{er} mars 2012 la Taxe Locale d'Équipement (TLE), la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels et Sensibles (TDENS), et la Participation pour Aménagement d'Ensemble (PAE). Elle remplacera aussi au 1^{er} janvier 2015 la Participation pour Voies et Réseaux (PVR), la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE), et la Participation pour Non Réalisation d'Aires de Stationnement (PNRS).

La TA se calcule ainsi : *Surface*valeur forfaitaire (660 €/m²)* taux communal.*

La commune doit donc délibérer si elle souhaite définir un taux de TA de 1 % ou différent de 1 % et déterminer les exonérations facultatives applicables sur son territoire.

✘ Commission voirie

Des panneaux pour signaler la Zone des Blancs Fossés et son appartenance à la commune d'Ormes vont être commandés et installés.

Mr S. Guillot préconise le déplacement de la balise de céder le passage dans la rue de Reims.

✘ Visite des salles des fêtes

Les membres du conseil ont visité la salle des fêtes de Champfleury ce jour. Ils décident d'élaborer un cahier des charges pour la nouvelle salle d'Ormes avant de reprendre les visites.

✘ Enquête publique pour la modification et la révision simplifiée du PLU

Les dates d'enquête publique ont été fixées en accord avec le commissaire enquêteur. Les permanences en mairie auront lieu le :

- Jeudi 20 octobre de 9 h à 12 h
- Vendredi 28 octobre de 14 h à 17 h
- Mardi 15 Novembre de 14 h à 17 h
- Samedi 19 novembre de 10 h à 12 h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 00.